

CIV-6205 IMPACTS DES PROJETS SUR L'ENVIRONNEMENT

CAHIER DE CHARGES ANALYSE ET PRÉSENTATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT Professeur : Michel A. Bouchard

OBJECTIF

L'objectif consiste à examiner en relative profondeur un dossier complet d'évaluation environnementale (ÉE) dans une perspective de 1) développer un sens de l'application du processus; 2) développer un sens critique de ses limites et 3) d'apprentissage (lessons *learned*) de Bonnes Pratiques.

Le présent cahier de charges vise à vous donner quelques indications pour les fins de la présentation de votre rapport écrit. Il s'agit d'étudier un dossier le plus complet possible d'évaluation environnementale et sociale, depuis l'avis de projet jusqu'aux recommandations aux décideurs. La présentation orale que vous devrez faire en fin de semestre sera d'une durée de 30 à 50 minutes et fera l'objet d'indications discutées plus tard en cours du semestre.

LE TRAVAIL EST EFFECTUÉ PAR ÉQUIPES DE 3 PERSONNES.

LES LIVRABLES SONT

- 1) Une note de démarrage indiquant entre autres la sélection de l'étude (le titre), la composition de l'équipe et le rôle des équipiers. (10 pts)
- 2) Le travail complet sous sa forme écrite (35 pts)
- 3) Un support de présentation, sous forme power point (25 pts)
- 4) Une prestation – présentation orale en séance (30 pts)

RÉALISATION DE L'ÉTUDE:

ATTENTION. La liste des rubriques présentées ici ne constitue pas une Table des Matières. Il s'agit de sujets qui doivent impérativement être abordés mais les auteurs sont libres d'organiser leur rapport de la façon qu'ils jugeront appropriée comme ils sont libres

d'inclure d'autres éléments d'analyse ou aborder d'autres questions ou enjeux qui seraient particuliers au sujet de leur étude.

Votre étude de cas devra comporter minimalement les rubriques suivantes

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Localisation de l'intervention¹ (accompagnée d'une carte de localisation ou tout autre élément descriptif nécessaire). Description de la nature et des principales composantes du projet ou de l'intervention.

¹ Le terme « intervention » est une expression générique pour désigner une politique, un plan, un programme, un projet d'infrastructure, une activité ou toute entreprise ou réalisation assujetti à une évaluation environnementale.

2. Quel est le ou les critères, les seuils ou les déclencheurs, qui amènent ce projet ou cette activité à être assujetti à une procédure d'Évaluation environnementale ?

3. Qu'est-ce qui justifie ce projet? Au besoin, indiquez le contexte d'insertion (politique, social) et problématique générale à laquelle l'intervention vise à répondre. Est-ce qu'il s'inscrit par exemple dans un « débat de société » en cours à l'époque de sa proposition?

4. DÉCRIVEZ L'AVIS DE PROJET. Que contient-il ? Faites-en l'analyse ex-post, i.e. en comparant les enjeux annoncés par rapport à ceux qui éventuellement ont été réalisés ou observés ou retenus dans l'Étude d'impact.

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE, LES ACTEURS ET LES ENJEUX

5. Décrivez sommairement le Processus d'évaluation environnementale (PÉE) suivi: Quel est le contexte réglementaire et institutionnel ?

6. Précisez les Acteurs (Stakeholders) et en particulier les Personnes Affectées par le Projet (PAP) :

Présenter sous la forme d'un tableau synthèse les acteurs présents à chaque étape. Il pourrait être intéressant d'inclure dans la description, les étapes en amont (planification de l'intervention) et en aval (décision et actions entreprises) de l'ÉE. Également, dans la mesure du possible, l'énumération des acteurs ne devrait pas se limiter aux acteurs institutionnels, mais s'étendre également à tous les acteurs qui sont intervenus à chaque étape.

Exemple de tableau synthèse :

ÉTAPES	ACTEURS	DATES
Planification :	Promoteur et municipalité	Juillet 2002 – Septembre 2002

Choix du site Ingénierie préliminaire	Promoteur	Mai 2002 – Décembre 2002
Évaluation environnementale Pré consultation sur cadrage Étude d'impact	Promoteur, populations affectées, Consultant	Janvier 2003 – Mars 2003 Avril 2003 – Août 2003
Programme d'indemnisation	Pêcheurs locaux	Octobre 2003

7. Description des enjeux : Le terme « enjeux » doit être compris comme ce que l'on peut gagner ou perdre, et qui a suffisamment d'importance pour avoir une influence sur la décision de réaliser ou pas une intervention. Aussi, il n'est pas nécessaire de reprendre dans le détail tous les résultats de l'ÉE (par exemple la liste interminable de tous les impacts...), mais plutôt d'identifier d'emblée les enjeux qui s'en dégagent. Également, les enjeux (ou leur importance relative) ne sont pas les mêmes d'un acteur à l'autre, selon qu'il s'agisse par exemple d'un promoteur, d'un représentant d'organisme environnemental ou d'une personne affectée par l'intervention. Si l'information est disponible, il pourrait être intéressant d'identifier les enjeux par acteur.

ANALYSE MÉTHODOLOGIQUE (Examen et compte rendu critique des principales étapes du processus)

8. IDENTIFIER LA DIRECTIVE (ou l'équivalent, des Termes de Références par exemple) et FAITES-EN UN RÉSUMÉ

Insister en particulier sur la Définition du périmètre de l'étude (incluant la détermination des zones d'impacts).

9. BASELINE. Description de l'environnement (analyse de l'état initial, ainsi que l'environnement naturel et/ou humain dans lequel l'intervention sera réalisée).

9.1 Essayer d'évaluer la question de la disponibilité des données ou du coût de leurs acquisitions;

9.2 Exercer votre sens critique en vue de l'identification des limites de l'étude (qualité de l'information colligée, description des lacunes et effets limitatifs de ces insuffisances sur l'évaluation)

10. ANALYSE DES IMPACTS (présentation des méthodologies et des outils utilisés, prévisions quantitatives ou qualitatives des conséquences positives ou négatives de l'intervention sur l'environnement naturel et humain, évaluation de l'importance et de la signification des impacts).

À votre avis, l'Étude fait-elle la distinction entre effet et impacts? Les impacts sont-ils classés de manière cohérente? Leur étude répond-elle aux meilleurs critères techniques et scientifiques ? Et si oui, comment pouvez-vous le savoir/vérifier? L'Étude présente-t-elle une hiérarchisation/pondération des impacts ? Êtes-vous en accord avec cette dernière?

11. PARTICIPATION PUBLIQUE (modalités, ampleur, moment, intégration des résultats dans le processus d'ÉE)

La Participation publique était-elle requise ? Par qui ou par quelle loi ? Comment? Décrivez sommairement le ou les processus qui ont été suivis en identifiant la nature et le type de la consultation ainsi que les moments des différentes consultations par rapport au processus. Exprimez votre avis sur le caractère suffisant ou non, sur l'utilité ou non de la ou des consultations.

12. Présentez et analysez le PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Présentez sommairement le PGES de l'Étude. Discutez de la terminologie utilisée. Exprimez votre avis sur la qualité de ce Plan. Est-il complet? Précis? Réaliste? Chiffré? Quelles seraient vos recommandations aux fins de suivi ou de surveillance de ce PGES ?

Note. Il arrive souvent que le PGES soit contenu dans plusieurs chapitres de l'Étude d'impact. Retenez alors comme équivalent au PGES tout ce qui concerne le suivi, la surveillance et la gestion des mesures d'atténuation.

13. Le projet comporte-t-il une ETUDE DE DANGERS OU UNE ANALYSE DE RISQUE ?

Est-ce que l'analyse se base sur une norme et si oui, laquelle ? Est-ce que les effets domino sont pris en compte ? Le projet inclut-il un plan de mesure d'urgences ou d'atténuation des risques ? Est-il destiné uniquement à l'entreprise ? Est-ce que l'évaluation des conséquences prend en compte différents aspects (économique, social, humain, etc.) ?

14. Rendez-compte de la décision concernant le projet quant à l'autorité décisionnelle, les conditions d'autorisation (ou les raisons du refus le cas échéant).

LEÇONS APPRISES ET CONCLUSIONS. Quelles leçons doit-on (ou a-t-on) tirer de l'application du processus d'évaluation environnementale sur les plans suivants :¹

15. Politique et institutionnel : Contexte de l'étude (objet, portée, moyens de mise en œuvre); Contexte général (contraintes administratives, acceptabilité sociale de l'intervention ou controverse); Participation des acteurs sociaux (identification des participants, ampleur et moment de la participation dans le processus); Décision (prise en compte des incidences sociales et environnementales dans la détermination des conditions de réalisation de l'intervention suite à l'étude d'impact).

¹ Nous voulons avoir votre point de vue mais également celui des participants à l'ÉE. Les participants à l'ÉE sont les acteurs actifs, c'est-à-dire ceux qui sont intervenus directement dans le processus d'ÉE, et les acteurs passifs (PAP), c'est-à-dire ceux qui sont affectés de près ou de loin par la décision.

16. Méthodologique ; L'Étude est-elle trop technique ? Permet-elle l'agrégation des résultats aux fins de bien comprendre les véritables enjeux et a-t-elle permis d'intégrer l'information en provenance des acteurs sociaux ? Tout autre sujet produit de vos analyses.

17. Technique : L'Étude d'impact paraît-elle répondre aux meilleurs critères scientifiques et techniques ? Les données utilisées sont-elles de première main ou secondaires ? Les données sont-elles complètes ? Sont-elles à jour ? Sont-elles vérifiables ? Évaluez la liste des références utilisées (Nature, quantité, modernité...).

CONSIGNES RÉDACTIONNELLES

PRÉSENTATION DU TEXTE

NE PAS IMPRIMER DE COPIE PAPIER

TOUS VOS TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REMIS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Texte et mise en page

- Marges : 1 pouce ou 2.5 cm
- Interligne : 1.5
- Police : Times New Roman, Arial ou Calibri 11 pts
- **Le dossier ne peut excéder 25 pages, excluant les annexes et cartes**
- Le travail doit être remis électroniquement en format WORD ou PDF, identifié par le *nom des auteurs-titre du projet en un seul mot-*
- Le dossier doit être précédé d'un Sommaire Exécutif de 3 pages,

ÉCHÉANCIER

16 janvier 2025. Remise du Cahier de charge.

27 janvier 2025. Remise de la Note de Démarrage. Voir ci-bas.

10 et 17 février 2025. Consultations sur demandes, sur rendez-vous

10 et 17 mars 2025. Consultations sur demandes, sur rendez-vous

24 et 31 mars 2025. Rencontres sur convocations

10 avril 2025 Remise du rapport écrit et des supports de présentations

14 et 17 avril 2024. Oral. Présentations des travaux.

****** En tout temps, le professeur est disponible pour consultation par voie électronique sur rendez-vous

******* Lors des rendez-vous ou des convocations (en présence ou en zoom) TOUS les membres de l'équipe doivent être présents (sauf absences motivées)

CHOIX DE L'ÉTUDE DE CAS et NOTE DE DÉMARRAGE

Vous devez choisir parmi les études documentées auprès du Bureau d'Audiences Publiques du Québec, et dont la liste et la documentation se trouve sur le site www.bape.gouv.qc.ca,

ou sur le site de l'Agence canadienne d'Évaluation d'impact, [www. aeic-iaac.gc.ca](http://www.aeic-iaac.gc.ca). (voir Registre canadien d'Évaluation Environnementale). Vous pouvez également choisir un projet qui a été évalué dans une autre province, voire dans un autre pays, dans la mesure où vous pouvez vous assurer de lever une documentation complète.

La **NOTE DE DÉMARRAGE** doit spécifier

1. Le Projet choisi, avec une courte description (1-2 paragraphe) , ainsi que la ou les motivations de ce choix
2. La composition de l'Équipe
3. Inclure un Résumé (CV) d'une demi-page pour chacun des membres (Formation, Expérience)
3. Le rôle anticipé de chacun des équipiers
4. Les pistes (sources) documentaires principales que vous avez trouvées ou envisagé.

Le Professeur

A handwritten signature in black ink, reading "Michel A. Bouchard". The signature is fluid and cursive, with the first name "Michel" and the last name "Bouchard" clearly distinguishable.

Michel A. Bouchard

Le 16 janvier 2025